

N°62

SDIS

ACTU

02 /// ÉDITO

Collaboration intercantonale,
un projet réussi

02 /// EN BREF

Projet VIDIS 20-25:
état des lieux

03 /// RECRUTEMENT

Des pistes sont développées
pour favoriser le recrutement

04 /// POINT FORT

Une gestion intégrée
des risques feux de forêt

06 /// SUPPORT

ECAPLAN 2.0 – évolution d'un
outil particulièrement apprécié

07 /// LOGISTIQUE

Une synergie profitable instaurée
avec le Centre logistique vaudois

08 /// ÉQUIPEMENT

ULD - Le couteau suisse
de la décontamination

POINT FORT UNE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES FEUX DE FORÊT



Collaboration intercantonale, un projet réussi

La collaboration entre les instances cantonales permet un gain d'efficacité dans de nombreux domaines, tels que la formation, la promotion du volontariat ou encore sur les plans opérationnels et logistiques. Notre canton entretient depuis plusieurs années de nombreux liens privilégiés avec les cantons voisins. Nous déployons ensemble de nombreux projets dont il est souvent fait mention dans le SDIS Actualité. Un pas supplémentaire réjouissant vient d'être franchi avec le canton de Neuchâtel qui nous accorde sa confiance en faisant recours aux prestations de notre Centre technique et logistique afin de fournir du matériel à ses sapeurs-pompiers neuchâtelois (*lire p. 7*). Ce nouveau contrat de prestation nous a également donné l'occasion de nous remettre en question, de revoir et de simplifier nos procédures dans un esprit orienté client. Au-delà des aspects purement économiques, nous sommes tous gagnants. Le développement de ce type de prestations fait complètement sens à l'échelle helvétique où certaines collectivités n'ont souvent pas la taille critique pour les déployer de manière autonome avec efficacité. Ces synergies sont d'ailleurs encouragées par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers qui en fait mention de manière explicite dans son document de conception «Sapeurs-pompiers 2030». Cette politique des petits pas chère à notre pays et consistant à pérenniser des actions concrètes, doit nous encourager à poursuivre nos efforts dans ce domaine. Les défis de tout ordre qui nous attendent sont immenses et les investissements à consentir pour y faire face sont importants. Le domaine de la sécurité publique au sens large n'échappe pas à cette réalité. Le champ du possible en matière de collaboration n'est limité que par nos ambitions en la matière. Laissons-nous donc inspirer et rappelons-nous qu'ensemble nous sommes toujours plus forts.

LAURENT FANKHAUSER
Directeur DDIS

IMPRESSUM

Éditeur:

ECA - Laurent Fankhauser, directeur DDIS

Adresse:

ECA, Av. du Grey 111, case postale, 1002 Lausanne
sdis-actualites@eca-vaud.ch

Rédaction:

Michael Werder

Conception graphique et mise en page:

Raul Minello, Pixel Factory

Crédits photos:

ECA Vaud

EN BREF

Projet VIDIS 20-25: état des lieux

Le projet VIDIS 20-25 vise à optimiser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans l'agglomération lausannoise en cas d'alarme en journée et en semaine en engageant directement les sapeurs-pompiers professionnels du SPSL pour réaliser les interventions de premiers secours.

En l'état, ce dispositif est déjà opérationnel depuis le 1^{er} juillet dernier dans le SDIS Sorge, qui regroupe les communes de Bussigny, Crissier et Villars-Sainte-Croix. Dans ces communes, ce sont donc les sapeurs-pompiers professionnels du SPSL qui effectuent les interventions de premiers secours en journée et durant la semaine, les volontaires de ce SDIS assurant, quant à eux, les premiers départs sur les alarmes provenant de leur territoire d'intervention durant la nuit et les week-ends.

En outre, sans devoir garantir leurs disponibilités, les sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Sorge sont déjà intervenus à plusieurs reprises en renfort des effectifs professionnels durant la journée, que ce soit au sein de leurs propres communes ou dans d'autres lieux de la région.

D'autres SDIS et sites opérationnels pourront probablement rejoindre ce même dispositif l'année prochaine. En effet, les modifications réglementaires nécessaires sont soit déjà réalisées, soit en attente d'approbation par les Conseils communaux concernés par le biais des préavis que les Municipalités entendent déposer. ///

VIDIS
VISION INTÉGRÉE
DÉFENSE INCENDIE
ET SECOURS 20-25
AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE

Des pistes sont développées pour favoriser le recrutement

MICHAEL WERDER Certains paramètres sociétaux ont évolué au fil des ans avec pour conséquence que les personnes s'engagent moins facilement et moins longtemps en faveur de la collectivité. Les pompiers n'échappent pas à cette tendance. A l'instar des autres cantons romands, Vaud développe des solutions pour pallier ce problème.

Les chiffres relatifs au nombre des pompiers recrutés en 2023 ne sont pas encore disponibles mais, en tous les cas, les instances cantonales ne baissent pas les bras.

Un site web pour toute la Suisse romande

Le site 118-info.ch a été mis en ligne afin de permettre à tous les intéressés de découvrir le monde des pompiers, de répondre aux questions les concernant et de prendre contact avec le SIS le plus proche de chez eux.

Ce site, issu d'une collaboration entre les inspectorats cantonaux, contient des témoignages de pompiers actifs et des informations sur le label «Employeur partenaire», décerné jusqu'à présent à une septantaine d'entreprises vaudoises qui comptent des pompiers parmi leurs collaborateurs.

Enfin, 118-info.ch est un instrument de promotion des journées de recrutement durant lesquelles des casernes vaudoises ouvrent leurs portes. «Nous allons moderniser ce site, qui est un instrument «publicitaire» intéressant, en impliquant notre partenaire qu'est la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers FVSP», détaille Florian Cuche, inspecteur cantonal défense incendie et secours, qui souligne que cette action commence à s'exporter de façon réjouissante en Suisse alémanique.

Par ailleurs, un groupe de travail mixte ECA Vaud – FVSP a été constitué afin de trouver des solutions pragmatiques dans le domaine de la valorisation des pompiers volontaires. A ce propos, Florian Cuche tient à saluer l'excellente collaboration instaurée avec la FVSP.

La communication est essentielle

A l'heure actuelle, la communication constitue la base incontournable de toute volonté de mise en valeur, de promotion et de développement de la (re)connaissance des pompiers.

Pour Florian Cuche, cette promotion s'appuie sur trois piliers:

- les journées cantonales de recrutement;
- l'action «Employeur partenaire»
- la valorisation des compétences par Swiss Leaders.

Valoriser les compétences de conduite

Swiss Leaders propose une certification des compétences acquises dans différents domaines. Jusqu'à présent, les expériences acquises dans le cadre de la conduite des organisations de milice ne sont que peu reconnues par le monde professionnel. Or, en termes de compétences managériales, les cadres des pompiers ne sont pas en reste, car ils assument des



fonctions de conduite parfois complexes et accompagnées de responsabilités importantes.

«L'ECA Vaud a décidé de prendre en charge financièrement le certificat si au moins 70% des compétences de la personne concernée sont certifiées», explique Florian Cuche.

Il s'agit-là d'une démarche qui doit permettre d'accroître l'attractivité du domaine pompier en établissant un lien direct entre l'engagement de milice et le monde professionnel. //

Une gestion intégrée des risques feux de forêt

MICHAEL WERDER Selon les scénarios établis par la Confédération, les événements climatiques induisant des périodes de sécheresse vont se multiplier et devenir plus intenses à l'avenir. Conscient de ce problème, le canton de Vaud a décidé de mettre en place une gestion intégrée de ces risques.

Le projet actuellement en cours prévoit de déléguer à l'ECA, l'organisation de la lutte contre les feux de forêt, ainsi que la formation des pompiers et la gestion des ressources dévolues à cette mission. Une doctrine de lutte contre les feux de forêt est donc en phase d'élaboration.

Analyse des risques

Une analyse des risques cantonale, effectuée en 2021, a permis d'appréhender concrètement la problématique des dangers naturels, techniques et sociétaux impactant la population vaudoise. Elle a permis de préciser le danger d'incendie de forêt comme risque à considérer. Sur cette base, un projet cantonal, conduit conjointement par la Direction générale de l'environnement et l'ECA, a été lancé. Ce projet, d'une durée estimée de deux à trois ans, aboutira à la mise en place d'un concept cantonal feux de forêt, disposant de bases légales et de sources de financement adaptées. «Le feu de forêt du mois d'août qui a dévasté 1122 hectares dans le Jura français à quelques dizaines de kilomètres

de la frontière suisse a été le véritable accélérateur de nos travaux conceptuels», précise Florian Cuche, inspecteur cantonal défense incendie et secours.

Etat des lieux

A l'heure actuelle, la mission de lutte contre les feux de forêt n'est pas spécifiée dans les bases légales régissant les actions des sapeurs-pompiers. Il n'est par conséquent pas possible de financer du matériel et des formations spécifiques avec la prime d'assurance. Les frais d'intervention des SDIS ne sont non plus pas facturables et sont donc à la charge des communes, même en ce qui concerne l'engagement de moyens spécifiques hors du territoire d'intervention d'un SDIS.

Les moyens d'intervention et les équipements de protection individuels actuels ne sont que peu ou pas adaptés, et aucune formation spécifique n'est dispensée. Les interventions se font donc «au mieux». Quant aux moyens de lutte hélicoptérés, ils doivent également être revus (contrat ECA-REGA).

Enfin, une étude a été menée sur la situation sectorielle en matière de feux de forêt et le risque d'incendie forestier a été croisé avec les données bâtimentaires pour définir les interfaces à risque entre ces deux domaines.

L'aspect légal et les adaptations requises

Toutes ces démarches sont soumises à diverses procédures strictes, afin de proposer au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil vaudois d'adapter les bases légales et de préciser le mode financement. Le conseil d'administration de l'ECA a également été validé des investissements complémentaires dont l'objectif prioritaire est de protéger le bâti.



TROIS NIVEAUX DE CONDUITE

1 Le niveau 1 correspond aux interventions dites standard, comme les feux de végétation, de champs ou de forêts, limités et faciles d'accès, pour lesquels aucun moyen spécifique n'est requis (surfaces inférieures à 1000 m²).

2 Au niveau 2, ce sont les SDIS spécialisés feux de forêt qui sont engagés, en plus des moyens urbains les plus proches. Cela se traduit par l'implication de plusieurs SDIS avec des moyens spécifiques provenant de différentes casernes. Le niveau 2 est activé en cas de feu impactant une surface supérieure à 1000 m², avec des facteurs de développement ou des points sensibles à défendre.

3 Le niveau 3 est déclenché en cas d'incendies de forêt de grande ampleur selon le plan général de coordination cantonal «Grand incendie de forêt» avec une activation du plan ORCA, une coordination au niveau EMCC et un chef d'intervention général provenant de l'instance cantonale.

Du point de vue de l'engagement opérationnel, les membres du groupe de travail ont analysé les méthodes des spécialistes en la matière, à savoir celles appliquées au Tessin et en France voisine.

Pour pouvoir déployer le concept feux de forêt, différents articles de loi devront être adaptés, notamment en ce qui concerne l'attribution de la mission de lutte contre les incendies de végétation, les subventions et la prise en charge des frais d'intervention, la pratique en matière d'interdiction générale d'allumer du feu et l'obligation faite aux propriétaires forestiers de prendre des mesures propres à empêcher tout départ de feu.

Le matériel et les moyens

Selon les besoins, différents moyens seront acquis, dont, entre autres, des engins mobiles adaptés aux terrains difficiles (ULTT), des véhicules camions-citernes feu de forêt (CCFM), des conteneurs «forestage» et «extinction», une berce cantonale feux de forêt, divers types de bassins et des pompes autonomes. Les équipements de protection individuels des intervenants FdF2 seront adaptés à l'engagement feux de forêt. Il est prévu d'acquérir ce matériel entre 2023 et 2026. Il sera réparti entre treize SDIS. Il est à noter que, dans ce domaine également, la sécurité individuelle et la sécurité collective sont prioritaires, tant au niveau de



l'équipement qu'à celui de l'intervention. En l'occurrence, c'est le Soutien sanitaire opérationnel qui est chargé d'être aux côtés des intervenants feux de forêt.

Les formations

Qui dit feux de forêt, dit également engagements très spécifiques. Dans ce domaine, la formation des intervenants revêt une importance particulière. Ainsi, au premier semestre 2023, l'ECA Vaud a mis sur pied une équipe de 8 formateurs FdF (composée d'instructeurs et de professionnels de la forêt), qui ont été formés auprès du SDIS 39 (Département du Jura) qui ont suivi les cursus FdF1 et FdF2 français.

Par ailleurs, des officiers DDIS et SDIS ont suivi des recyclages FdF 1 à 3. Un exercice d'engagement de coordination a également été organisé avec le BBK (spécialistes militaires dans l'aide en cas de catastrophe) et les forces aériennes. Le cursus de formation FdF permettant d'obtenir les compétences de base et de conduite FdF a également été défini et une FOAD FdF1 a été élaborée, qui constitue la formation de base pour les 2500 sapeurs-pompiers des DPS.

Différentes formations sont prévues pour 2024 (création d'un détachement latin pour le FdF3, AERO3 et DIH à l'ECASC en France), formation de 130 personnes au niveau FdF2 vaudois et un cours pilote FdF3 ainsi que divers cours spécialisés.

Des formations complémentaires seront également déployées dès 2025.

ECAPLAN 2.0 – évolution d'un outil particulièrement apprécié

La plateforme ECAPLAN 2.0 – instrument d'aide à la décision basée sur les plans d'intervention – est à la disposition des SDIS depuis fin 2022 et vient de connaître une mise à jour conséquente et intéressante. Son lien a été déployé sur les tablettes donnant ainsi accès aux plans d'intervention de nouvelle génération sur le terrain.

D' importants travaux de création des dossiers existants sur l'outil cartographique ont été effectués. Au fil de l'utilisation de l'outil, les référents ECAPLAN des SDIS ont fait part de souhaits d'évolution. Une première série d'adaptations des fonctionnalités a été réalisée en été 2023 pour faciliter la saisie et l'ajout d'informations pertinentes.

Quelques chiffres

Actuellement, la plateforme compte 1890 dossiers ALR (sans compter les 628 dossiers de Lausanne-Epalinges élaborés par la Police du feu de cette commune). Plus de mille dossiers ont ainsi été réalisés (en cours, consolidés par les SDIS ou déjà validés). Seuls quelque 360 dossiers ne sont pas encore actifs car les bâtiments concernés ne sont pas référencés dans le registre officiel des bâtiments (p. ex. en attente de l'attribution d'un numéro EGID).

Intégration des bâtiments dits spéciaux

Il est prévu d'inclure des ouvrages spéciaux dans ECAPLAN 2.0. Il s'agit d'éléments de construction remarquables, disposant ou pas de systèmes d'alarme automatique, mais qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas d'intervention. «Cela concerne des ouvrages particuliers au vu de leurs dimensions, de leur complexité ou de leur importance, tels que par exemple les hôpitaux, les tunnels, les bateaux de la CGN, les sites OPAM, etc. Un accompagnement spécifique est prévu pour ce type d'objectifs», explique Joël Jaffrain, responsable Support DIS à l'ECA.

Migration en cours

Les différents travaux de migration ont débuté en 2023. Pour accompagner les futurs utilisateurs que sont les SDIS, l'ECA a

mené deux opérations destinées à effectuer le travail initial consistant à transposer les objets et les dossiers existants dans le nouvel outil. Pour ce faire, des stagiaires ont été engagés depuis l'été 2023 qui étaient chargés de traiter le modèle minimal des objets concernés en vérifiant leur positionnement cartographique, leur géométrie, leurs étages, leurs points de pénétration, leurs feux flash, leur tableau de commande central ainsi que les escaliers et/ou ascenseurs.

Le rôle des SDIS

Les SDIS sont non seulement parties prenantes mais également les principaux acteurs d'ECAPLAN 2.0. A terme, ils disposeront d'un outil en mesure de leur fournir des informations pertinentes lors des interventions. «Dans ce contexte, le socle de base des objets répertoriés sera fourni par l'ECA avant que les SDIS concernés, avec leur connaissance du terrain, ne complètent les dossiers. Après cela, ils pourront valider les objets présents sur leur territoire d'intervention », détaille Joël Jaffrain.

Cela fait, un fichier PDF sera généré par la plateforme et stocké dans l'outil de partage ECABOX, permettant ainsi de disposer d'un document de secours en cas de problème éventuel avec ECAPLAN 2.0. Notons encore, au besoin, les référents ECAPLAN des SDIS peuvent faire appel au Support ProSDIS. //



Il est prévu d'inclure des ouvrages qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas d'intervention.

Une synergie profitable instaurée avec le Centre logistique vaudois

MICHAEL WERDER Le principe VII de la conception «Sapeurs-pompiers 2030» de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers stipule qu'«il convient d'intensifier la collaboration et la coopération entre les instances et les organisations des pompiers». C'est ce qui est progressivement mis en place entre Vaud et Neuchâtel.

L'ECA Vaud dispose depuis plusieurs années d'un Centre technique et logistique (CTL) chargé de planifier, d'acquérir et de financer les équipements, les véhicules et les engins mis à disposition des SDIS. Depuis fin 2021, l'ECAP neuchâtelois est partenaire de cette structure.

Dans le canton de Vaud, l'idée d'élaborer un concept matériel, de regrouper les achats et de créer une chaîne logistique au profit des pompiers est née à la fin des années 90, dans le but d'uniformiser les équipements, de simplifier les procédures d'acquisition et de réduire les coûts. «Ce principe s'inscrit dans notre philosophie visant à décharger les SDIS de certaines tâches et de les laisser faire ce qu'ils savent le mieux faire: intervenir», explique Laurent Fankhauser, directeur de la division défense incendie et secours de l'ECA.

Le CTL a été inauguré en 2011. Un concept logistique a également été développé, qui prévoit l'implication d'entreprises de transport. Un système d'emballages normalisés a aussi été instauré. «Les trois quarts de la surface du CTL sont occupés par du matériel neuf. À noter que la totalité de ce matériel est propriété de l'ECA qui le met à disposition des SDIS. L'ECA se charge de gérer les marchés publics. Au-delà des économies, ce système permet d'assurer les SDIS de pouvoir disposer rapidement de matériel approprié», détaille Laurent Fankhauser.

Neuchâtel devient partenaire

Intéressé, l'ECAP neuchâtelois s'est approché de son homologue vaudois en 2020. «L'idée nous séduisait depuis un moment et nous l'avons concrétisée en décembre 2021», se réjouit Jean-Michel Brunner, directeur de l'ECAP. Dans un premier temps, il s'est agi d'élaborer un catalogue de l'équipement et du matériel d'intervention (hors véhicules) compatible avec les besoins neuchâtelois et correspondant aux possibilités du CTL. Une liste de matériel sélectionné a ensuite été validée par les deux instances cantonales.

Un système simple et efficace

Certaines adaptations du système informatisé du CTL ont été nécessaires pour permettre la saisie des commandes neuchâteloises. «Nous avons cinq clients finaux: les quatre régions de défense incendie RDIS et le centre de formation de Couvet. Vu que nous ne gérons pas les retours de matériel pour échanges ou réparations – cette option fera l'objet d'une future étude – nous n'avons eu «qu'à» adapter le logiciel vaudois pour permettre un accès aux RDIS.» explique le directeur de l'ECAP:

Et ça fonctionne: les Neuchâtelois préparent leur commande qui est transmise à l'ECAP pour validation puis au CTL pour préparation. Les



Le CTL inauguré en 2011 permet d'améliorer les prestations fournies par l'ECA Vaud aux sapeurs-pompiers.

transporteurs livrent le matériel commandé directement aux RDIS. La facture du CTL est ensuite envoyée à l'ECAP qui refacture le montant final aux RDIS après déduction de la subvention accordée. Ce partenariat est opérationnel depuis le deuxième semestre 2023.

Que des avantages!

Les deux directeurs sont unanimes: ce système fonctionne à satisfaction. Economies, uniformisation des moyens, simplification des achats, suppression de la charge liée à la recherche du produit idéal, résolution de la problématique des cahiers des charges et des démarches relatives aux marchés publics: les partenariats instaurés avec des centrales d'achats constituent autant d'arguments en faveur du développement de telles synergies. ///

ÉQUIPEMENT

ULD - Le couteau suisse de la décontamination

MICHAEL WERDER Dans le canton de Vaud, un premier concept de décontamination a été élaboré en 2003. Deux tentes avaient été acquises, l'une permettant la décontamination de 50 personnes/heure et l'autre de 15. Depuis 2023, ce matériel est remplacé par une Unité légère de décontamination (ULD) qui sera renforcée, à terme, par une Unité mobile de décontamination (UMD).

L'ULD est un moyen cantonal – placé sous la responsabilité de la DGE et engagé par le CTA – contenu dans une berce. Cette structure est mise en œuvre conjointement par le SDIS Lausanne-Epalinges et le SDIS concerné par l'événement. Son exploitation au niveau médical relève de la responsabilité du soutien sanitaire opérationnel (SSO).

L'ULD est engagée en cas d'événements ABC. «La berce est amenée sur le lieu de l'intervention par le SPSL et mis en action en environ deux heures», explique le major Mehdi Jaccaud, commandant du SDIS Lausanne-Epalinges.

«Une fois sur place, les pompiers du SPSL commencent le montage. Ils sont ensuite rapidement rejoints par la vingtaine de spécialistes en décontamination du détachement UAPP du SDIS Lausanne-Epalinges qui collaborent au montage des tentes avant de soutenir l'équipe SSO. La berce contient deux chariots indépendants avec tout le matériel nécessaire à l'établissement de deux lignes de décontamination, y compris des tenues de protection et du matériel de relevage et de transport. Nous pouvons ainsi activer simultanément une ligne de décontamination pour des patients valides et une autre pour des patients non valides», complète Jean-Gabriel Clouet, responsable du SSO.

Il est à noter que le personnel concerné suit régulièrement des formations continues dans ce domaine complexe.

Elargissement du concept

Un concept UMD est également prévu pour faire face à des décontaminations de masse, concept qui doit encore être défini avec les partenaires concernés. A ce sujet, l'idée est également de prévoir des engagements groupés en cas d'événements ABC de grande ampleur. Affaire à suivre. ///

